

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion du Groupe libéral pour un Canton de Vaud fiscalement attractif

Le rapport est cosigné par les deux commissaires socialistes, la commissaire verte et le soussigné.

Il ne s'agit pas de contester un intérêt à comparer les régimes fiscaux des différents cantons — encore que ces données se trouvent sur le site du Département des finances fédérales. En effet, cela permettrait d'en connaître l'interprétation du Conseil d'Etat vaudois et aussi de tenir compte d'autres éléments qui sont importants dans l'évaluation de l'attractivité d'une région, comme les infrastructures, en particulier scolaires et sanitaires. C'est dans cet esprit que la minorité a proposé la transformation de cette motion en postulat, ce que le représentant du parti libéral a refusé.

En fait, l'intention du parti libéral est claire. Elle est d'ailleurs dans toute sa logique de défense des privilégiés, des actionnaires, des riches, qu'ils soient suisses ou étrangers.

Après avoir imposé pendant plusieurs années des diminutions de prestations de l'Etat, en diminuant des postes dans la fonction publique tout en restreignant les indexations des salaires, il a cherché à priver l'Etat de ressources, en s'opposant à l'imposition sur les successions. Par ailleurs la droite dans son ensemble a soutenu la RPT sous le prétexte fallacieux que le canton allait être bénéficiaire, faisant perdre quelque 85 millions à l'Etat de Vaud.

Et maintenant que, grâce à une embellie de ressources conjoncturelle, associée aux restrictions qui, elles, sont structurelles, le budget du canton permet à nouveau d'avoir une marge d'autofinancement et un équilibre certain, le parti libéral, sous prétexte d'attractivité, veut faire des cadeaux fiscaux aux plus riches.

D'ailleurs, dans la défense de cette motion, le représentant du parti libéral a été très clair en parlant à nouveau de l'impôt sur les successions, de bouclier fiscal, de l'impôt sur les holdings. Dans son plaidoyer, il a parlé de ces millionnaires qui payent plus de 50% de leur revenu en impôt, sans nous dire combien ces gens avaient encore pour vivre, une fois leur impôt payé !

Cette motion s'attaque de front à un principe républicain, qui attribue un rôle redistributif à l'Etat, de manière à pouvoir assurer à tous les citoyens un accès à une éducation publique et des soins de qualité, entre autres.

Une fois de plus, le parti libéral montre qu'il n'est pas intéressé par les besoins réels de la population vaudoise, ni même par les investissements essentiels que l'Etat doit faire ; son obsession, c'est la diminution d'impôt, sans souci de la solidarité sociale.

Il ne faut pas se tromper : le propos du parti libéral est la diminution du rôle de l'Etat, un étranglement financier, pour pouvoir continuer à imposer des régimes d'austérité. Il a été malheureusement suivi par l'ensemble des commissaires de la droite, en contradiction avec le chef du Département des finances qui a rappelé dans la discussion qu'il n'est pas partisan de la suppression d'un quelconque impôt car,

a-t-il ajouté, aujourd'hui, il est impossible d'inventer de nouveaux impôts en Suisse !

Les minoritaires vous demandent, en conclusion, de classer cette motion, en accord avec la population vaudoise qui a récemment refusé les mesures d'allègements fiscaux fédérales, qui allaient dans le même sens ; à tout le moins, elle souhaite que le plénum se prononce sur sa transformation en postulat.

Aigle, le 8 avril 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Bernard Borel*